

<b>WinFAP – Statistiques cantonales</b>		<b>Aide de travail AT 31</b>
Auteur :	Mike Stettler / Daniel Paupe	Inspectorat des sapeurs-pompiers – Support P+I 031 925 15 97 winfap@gvb.ch
Version :	1.1 – 24.09.2019	

<b>Bases</b>
<input type="checkbox"/> voir Aide de travail "AT 01 WinFAP - Basics"

**Principes de la statistique de matériel cantonale**

- L'acquisition et la gestion de matériel d'un corps de sapeurs-pompiers sont un domaine très complexe et varié incombant en principe à la commune correspondante.
- L'équipement d'un corps de sapeurs-pompiers dépend en principe de son domaine d'activité et de sa zone opérationnelle. C'est valable pour le matériel de corps général ainsi que pour l'équipement personnel de chaque membre des sapeurs-pompiers.
- L'AIB édicte certaines charges et exigences minimales, seulement pour une toute petite partie de l'équipement, afin de pouvoir garantir la mission globale du canton. Il existe en outre des exigences minimales pour la protection respiratoire, en fonction de l'échelon de l'organisation de sapeurs-pompiers.
- WinFAP peut gérer tout le matériel d'un corps de sapeurs-pompiers, des plans de maintenance peuvent être établis et gérés, les entrées et sorties peuvent être contrôlées et administrées.
- WinFAP permet la saisie simple de ce matériel et la transmission au canton, de sorte que la justification correspondante des corps de sapeurs-pompiers soit garantie.**
- Par ailleurs, une extension de WinFAP par des lecteurs de codes-barres peut avoir lieu, ce qui permet une gestion complexe de matériel avec des plans de maintenance.
- L'AIB ne donne aucune consigne indiquant comment et sous quelle forme une organisation de sapeurs-pompiers gère son matériel, à l'exception de quelques articles dans l'intérêt de tout le canton et satisfaisant aux exigences minimales concernant l'échelon d'un corps de sapeurs-pompiers. La présente aide de travail se limite à la saisie de la statistique de matériel cantonale, donc au domaine obligatoire pour chaque corps de sapeurs-pompiers.

**Statistiques d'articles**

Les domaines où l'AIB fixe les exigences minimales concernant la statistique du matériel et les a assignées en fonction des échelons des corps de sapeurs-pompiers sont énumérés dans les Instructions concernant les sapeurs-pompiers, Annexe 2, Art. 8.2. Le matériel est subdivisé en 9 groupes :

<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Appareil protection respiratoire (APR)</li> <li>■ Appareil protection respiratoire (APR), appareil bi-bouteilles (avec bouteilles 300bars (composites ou aciers))</li> <li>■ Appareil protection respiratoire (APR), appareil mono-bouteille (avec bouteille 300bars (comPOSITE ou acier))</li> <li>■ Appareil protection respiratoire (APR), appareil sans bouteille (appareil à surpression, 300 bars)</li> <li>■ Bouteilles protection respiratoire (réserve), acier (AS-Reserveflaschen, Stahl)</li> <li>■ Bouteilles protection respiratoire (réserve), composites (AS-Reserveflaschen, Composit)</li> </ul>	<p>Genre et nombre d'appareils de protection respiratoire / de bouteilles de protection respiratoire</p> <p>(Le corps de s.-p. peut lui-même décider si les appareils sont saisis avec ou sans bouteilles. Si les appareils sont saisis sans bouteilles, les bouteilles de réserve doivent correspondre à toutes les bouteilles de protection respiratoire disponibles du corps de sapeurs-pompiers.)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Appareils radio</li> <li>■ Appareil radio POLYCOM pour véhicule (véhicule / appareil radio mobile POLYCOM [sapeurs-pompiers])</li> <li>■ Radio portative analogique (appareil radio analogique des sapeurs-pompiers [radio portative])</li> <li>■ Radio portative POLYCOM (radio portative POLYCOM [sapeurs-pompiers])</li> </ul>	<p>Genre et nombre de moyens de communication</p> <p>(analogiques et POLYCOM / des appareils radio analogiques incorporés dans des véhicules ne doivent pas être saisis.)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Echelles / engins de sauvetage</li> <li>■ Coussin de sauvetage</li> <li>■ Echelle automobile (EAP), DUK 18/12</li> <li>■ Echelle automobile (EAP), DUK 23/12</li> <li>■ Echelle remorquable avec moteur</li> <li>■ Echelle remorquable sans moteur</li> <li>■ Echelles motorisées (échelles sur châssis de véhicule)</li> <li>■ Élévateur à nacelle &lt;= 25 m de hauteur de travail</li> <li>■ Élévateur à nacelle &gt; 25 m de hauteur de travail</li> </ul>	<p>Genre et nombre de grands engins de sauvetage</p> <p>(échelles remorquables, échelles pivotantes, nacelles élévatrices, véhicules à nacelles élévatrices, coussins de sauvetage)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Véhicules d'extinction</li> <li>■ Fourgon tonne-pompe L (FTP léger [citerne de 1000-&lt;1400 l ; FPN 10-1000])</li> <li>■ Fourgon tonne-pompe Lo (FTP lourd [citerne &gt; 2400 l ; FPN 10-2000])</li> <li>■ Fourgon tonne-pompe M (FTP moyen [citerne de 1400-&lt;2400 l ; FPN 10-2000])</li> <li>■ Petit fourgon tonne-pompe PFTP (PFTP, citerne &gt; 250 l ; 40/min avec 40 bars)</li> </ul>	<p>Genre et nombre de véhicules d'extinction</p> <p>(PVE ou FTP)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Engins d'extinction / agent d'extinction</li> <li>■ Canon à eau</li> <li>■ Emulseur FM (agent moussant à foisonnements multiples [litres])</li> <li>■ Emulsifiant AFFF (agent moussant AFFF ["LightWater"] [litres])</li> <li>■ Emulsifiant AFFF-AR/ATC (agent moussant AFFF résistant à l'alcool [litres])</li> <li>■ Remorques poudre</li> </ul>	<p>Genre et quantité de moyens d'extinction (poudre, mousse, lance à eau)</p> <p>(saisie de la mousse en litres)</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Ventilateurs             <ul style="list-style-type: none"> <li>GVM &gt; 200'000 m3/h (avec moteur à combustion)</li> <li>GVM de 100'000 - 199'999 m3/h (avec moteur à combustion)</li> <li>GVM de 70'000 - 99'999 m3/h (avec moteur à combustion)</li> <li>GVM électrique (&gt; 70'000 m3/h)</li> <li>Ventilateur à grand rendement &lt; 25'000 m3/h (avec moteur à combustion)</li> <li>Ventilateur à grand rendement de 25'000 - 39'999 m3/h (avec moteur à combustion)</li> <li>Ventilateur à grand rendement de 40'000 - 69'999 m3/h (avec moteur à combustion)</li> <li>Ventilateur ALER (Ventilateur ALER I (électrique / anti-ex1)</li> <li>Ventilateur électrique à grand rendement &lt; 20'000 m3/h (électrique)</li> <li>Ventilateur électrique à grand rendement &gt; 20'000 m3/h (électrique)</li> <li>Ventilateur électrique à grand rendement Ex/ATEX (électrique, protégé contre les explosions Ex/ATEX)</li> </ul> </li> </ul>	<p>Genre et nombre de ventilateurs et obturateur mobile de protection contre la fumée</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Motopompes             <ul style="list-style-type: none"> <li>Motopompe de type 1 (MP de type 1)</li> <li>Motopompe de type 2 (MP de type 2)</li> <li>Motopompe de type 3 (MP de type 3)</li> <li>Motopompe de type 4 (MP de type 4)</li> <li>Motopompe FPN 10-1000</li> <li>Motopompe FPN 10-1500</li> <li>Motopompe FPN 10-2000</li> <li>Motopompe FPN 10-750</li> <li>Pompe à incendie / MP de type 4 Armée (motopompe de l'Armée, type 4)</li> </ul> </li> </ul>	<p>Genre et nombre de motopompes</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance technique             <ul style="list-style-type: none"> <li>Génératrice d'urgence de 400V / &gt; 40 KVA</li> <li>Génératrice d'urgence de 400V / 10 - 20 KVA</li> <li>Génératrice d'urgence de 400V / 20 - 40 KVA</li> <li>Génératrice d'urgence de 400V / 5 - 10 KVA</li> <li>Pompe à immersion &gt;2'400 l/min.</li> <li>Pompe à immersion de 1'400 - 2'400 l/min.</li> <li>Pompe à immersion de 800 - 1'399 l/min.</li> <li>Pompe d'eau souillée &gt;2'000 l/min.</li> <li>Pompe d'eau souillée de 1'000 - 2'000 l/min.</li> <li>Pompe résistante à l'eau chaude</li> </ul> </li> </ul>	<p>Genre et nombre de moyens techniques (Générateurs électriques de secours et pompes)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Caméra thermique             <ul style="list-style-type: none"> <li>Caméra thermique en couleur</li> <li>Caméra thermique noir / blanc</li> </ul> </li> </ul>	<p>Genre et nombre de caméras techniques</p>

<p><b>Saisie "Statistique du matériel cant. "</b></p>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Module "Matériel" --&gt; le matériel déjà saisi apparaît dans la "liste des articles"</li> <li>2. Cliquer sur le bouton <b>Nouveau...</b> --&gt; un nouvel article peut être saisi.</li> </ol>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>3. <b>Type d'article</b> : article, véhicule, colis (Bâtiment et Conteneur pas nécessités pour la statistique cant., Consommables à la rigueur seulement pour extrait de mousse) (détails, voir page suivante)</li> <li>4. <b>Désignation</b> : il s'agit de quel article (évent. marque ou type)</li> <li>5. <b>Centre de coûts</b> : facultatif, suivant l'utilisation du module "Budget" et tenue des comptes au sein de la commune</li> <li>6. <b>"Comme disponible en tant que matériel personnel"</b> : non (seulement judicieux pour du matériel qui sera remis personnellement à des membres des sapeurs-pompiers)</li> <li>7. <b>Saisi par</b> : sera automatiquement affiché</li> <li>8. <b>Responsable</b> : facultatif</li> <li>9. <b>Quantité actuelle</b> : pour un Article / Véhicule, il s'agit toujours de 1 ; pour Colis, indiquer la quantité correspondante. Pour "Consommables = extrait de mousse", des "litres" sont judicieux.</li> <li>10. <b>"Continuer"</b></li> </ol>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>11. Les deux prochaines fenêtres de dialogue servent à l'assignation de l'article saisi aux articles existants et groupes et ne sont pas significatives pour la statistique de matériel cantonale. Au cas où cette fonction n'est pas utilisée, les fenêtres peuvent être cliquées par la touche "Continuer", resp. "Terminer".</li> </ol>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>12. Au stade suivant, l'assignation définitive à la statistique cantonale du matériel a lieu dans le registre «Article» dans la ligne <b>Statistiques cantonales</b>.</li> </ol>	

13. Le procédé doit être répété, jusqu'à ce que tous les articles de la statistique cantonale du matériel soient saisis.	
--	--

**Explications concernant la saisie du matériel (\* usage recommandé)**

<b>Article*</b>	Les articles existent clairement et une seule fois. Ils peuvent être identifiés par un numéro de série. Si un plan de maintenance doit être établi, un objet doit impérativement être saisi comme article. Exemple typique : ventilateur, appareils de protection respiratoire avec plan de maintenance
<b>Colis*</b>	Articles similaires, sans identification individuelle et saisie dans le WinFAP. Aucun suivi de contrôle / maintenance pour certains objets possible. Possibilité la plus simple de saisir de nombreux objets similaires pour la statistique cantonale du matériel. Exemple typique : 10 bottes de sapeurs-pompiers, gr. 43 ou 12 appareils de protection respiratoire
<b>Véhicule*</b>	Comme pour articles normaux. Exemple typique : fourgon tonne-pompe
<b>Consommables</b>	Les consommables n'ont pas de numéro de série, ne peuvent pas être amortis ou restitués. L'inscription doit contenir une indication de la quantité. Exemple typique : 20 liants d'huile à 15 kg
<b>Conteneur</b>	Le conteneur sert seulement à la structuration dans la liste des éléments. Il ne doit correspondre à aucune partie physique et n'est pas significatif pour la statistique cantonale du matériel.
<b>Bâtiment</b>	Comme pour articles normaux, mais ne peut pas être utilisé comme matériel personnel. Pas significatif pour la statistique cantonale du matériel.

**Complément concernant la protection respiratoire**

Les appareils et bouteilles de protection respiratoire peuvent en principe être saisis de deux diverses façons. La stratégie de base concernant l'utilisation de WinFAP pour la gestion et l'entretien du matériel par les sapeurs-pompiers est déterminante pour le choix.

Si des plans de maintenance et des révisions sont saisis avec WinFAP, des appareils et bouteilles de protection respiratoire doivent respectivement être saisis à part et chaque appareil et chaque bouteille doivent en outre être indiqués séparément comme **article** (avec numéro de série). C'est seulement ainsi que les maintenances et l'usage peuvent être consignés en détail et justifiés.

Mais si la saisie de matériel sert seulement à justifier l'accomplissement des exigences minimales de l'AIB, la saisie globale des appareils à l'incl. des bouteilles et le nombre total des bouteilles de réserve suffit comme **colis**.

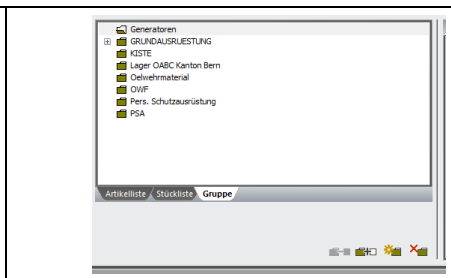
**Remarque supplémentaire, en cas d'éventuelle saisie et gestion globale de matériel :**

Le matériel saisi peut être assigné à d'autres articles déjà saisis et / ou être récapitulé dans des groupes. À titre d'exemple, tous les articles qui sont emportés sur un fourgon tonne-pompe FTP seront judicieusement assignés à un FTP.

De par l'assignation à un groupe (registre «Groupe»), des objets similaires peuvent être rassemblés indépendamment des emplacements et des articles. Toutes les lances à jets creux peuvent ainsi être regroupées sous un groupe "Lutte contre l'incendie", indépendamment de leur conservation physique.

Ces assignations et groupements sont vraiment judicieux, seulement pour des gestions de matériel globales, et sont utiles pour la structuration et l'ordre du matériel.

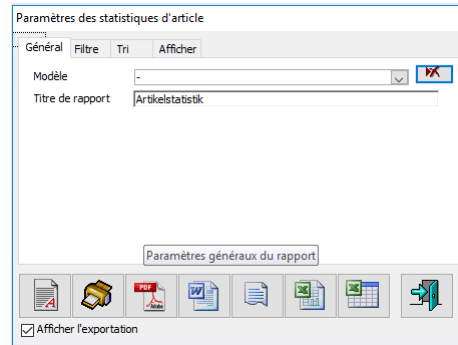
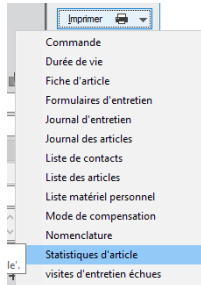
Les sapeurs-pompiers peuvent / doivent établir et définir eux-mêmes ces groupes  
--> Registre "Groupe" dans la même fenêtre sur la partie gauche.



## Rapport sur statistique des articles → statistique cantonale du matériel

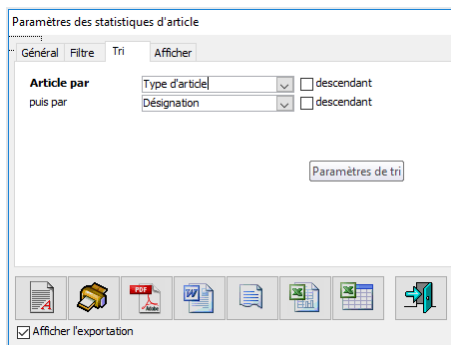
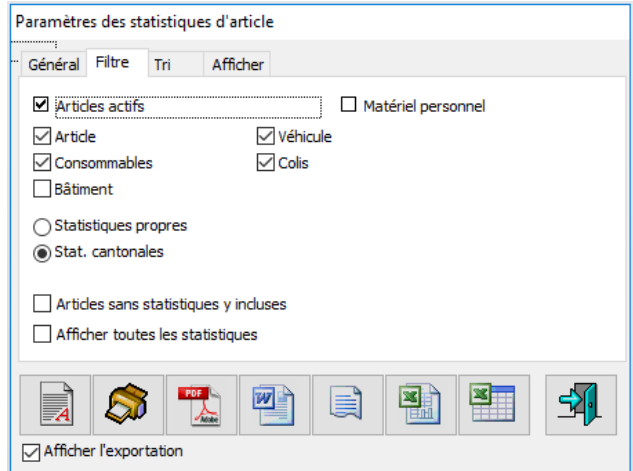
Afin que les sapeurs-pompiers puissent vérifier eux-mêmes comment la statistique cantonale du matériel peut être visualisée par l'AIB, un rapport correspondant existe.

Cliquer sur le bouton **Imprimer** → «**Statistiques d'article**»

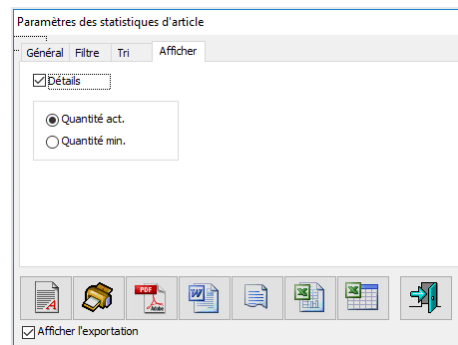


Les réglages suivants sont recommandés pour l'impression de la statistique cantonale du matériel :

- Articles actifs
- Genre d'article suivant l'usage
- Stat. cantonales



Triage selon «Type d'article» et «Désignation»



Affichage de «Détails» et «Quantité act.»

Faire afficher le résultat et imprimer ou mémoriser comme PDF.

**Artikelstatistik**

AS-Gerät (PA)

Atemschutzausrüstung (Reserve), Composit (AS-Reserveausrüstung, Composit)	
1	Artikel (Atemschutzflaschen)
120	Stückgut (Atemschutzflaschen)
<b>Total</b>	<b>121</b>
Atemschutzgerät (PA), 1-Flaschen-Gerät (Überdruckgerät, 300bar; inkl. Flasche (Composit od. Stahl))	
1	Artikel (Dräger PA7000)
32	Stückgut (Atemschutzgerät)
24	Stückgut (Appareil respiratoire)
32	Stückgut (Dräger Appareil protection respiratoire)
20	Stückgut (Dräger PSA 7000)
32	Stückgut (PSA7000 (Dräger Atemschutzgerät))
<b>Total</b>	<b>141</b>
<b>Total Gruppe</b>	<b>262</b>

## Support de l'AIB

- ❑ Pour des demandes de support lors de l'application, Mike Stettler est volontiers à disposition aux heures de bureau.
- ❑ Mike Stettler – Inspectorat des sapeurs-pompiers de l'AIB – 031 925 15 97 – [winfap@gvb.ch](mailto:winfap@gvb.ch)